

**Annexe 4 Bordereau des pièces justificatives à retourner à DSDEN division des personnels pour le 23 avril 2017 délai de rigueur**

<b>Priorités concernant Mme / M</b> <b>Nom.....</b> <b>Prénom .....</b>	<b>Pièces transmises</b> <b>par l'intéressé(e)</b>	<b>Visa</b> <b>De</b> <b>contrôle DP</b>
<b>Rapprochement de conjoints</b> Sont considérés comme conjoints les personnes mariées, pacsées et les personnes non mariées ayant un ou des enfants de moins de 20 ans au 01/09/2017. La situation familiale doit être établie le 1 <sup>er</sup> septembre 2016 au plus tard et au 01/01/2017 pour l'enfant né et reconnu par les deux parents, l'enfant adopté, l'enfant reconnu par anticipation).		
Attestation d'emploi du conjoint ou inscription à Pôle Emploi précisant la date et le lieu de prise de fonction Enfant à charge agés de moins de 20 ans au 01/09/2017 certificat de scolarité, certificat d'apprentissage Déclaration de grossesse		
Pour les agents Pacsés avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 attestation de Pacs + avis d'imposition commun sur les revenus de 2015		
Pour les agents Pacsés entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 et le 1 <sup>er</sup> septembre 2016 attestation de Pacs + déclaration sur l'honneur d'engagement de se soumettre à l'imposition commune des deux partenaires signée des deux		
Pour les agents mariés et/ou ayant un ou des enfant(s) commun(s) : photocopie du livret de famille		
<b>Au titre du handicap pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi</b> L'enseignant doit en outre déposer un dossier auprès du Dr Baudouin, médecin de prévention, joignable par courriel ( <a href="mailto:ce.medprev@ac-dijon.fr">ce.medprev@ac-dijon.fr</a> )		
Attestation de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) établie par la MDPH		
Tout justificatif attestant que la mobilité améliorera les conditions de vie de la personne handicapée		
Enfant reconnu handicapé ou malade : tout certificat concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé		
<b>Au titre de la situation professionnelle et/ou individuelle</b> La situation professionnelle du conjoint : attestation de résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint.; attestation d'inscription auprès de Pôle emploi Les situations prises en compte doivent être établies par une décision judiciaire pour les enfants de moins de 18 ans-1 <sup>er</sup> septembre 2017		
<b>Au titre du rapprochement de la résidence de l'enfant</b> Photocopie du livret de famille ou extrait de l'acte de naissance Décision de justice concernant la garde et/ou la résidence de l'enfant de moins de 18 ans au 01/09/2017 Justificatif de domicile des deux parents daté de moins de 2 mois au 1 <sup>er</sup> mars 2017		
<b>Au titre de parent isolé :</b> Photocopie du livret de famille Photocopie de la notification de soutien familial de la CAF		
Le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement		
Pour les entrants (Ineats) : arrêté(s) d'affectation		
<b>N.B. :</b> Des pièces justificatives pourront être réclamées. Pensez à consulter régulièrement votre boîte électronique i-Prof		
<b>Retourné à l'intéressé pour demande de pièce(s) complémentaire(s) le</b> <b>Pièce(s) complémentaire(s) arrivée(s) le</b> <b>Dossier contrôlé le</b> <b>Par</b>		